



OBJECTIFS Pérenniser la distribution d'eau potable
Limiter les pressions sur les milieux aquatiques



sur les 28 communes de Grand Lac





INTERDICTION des prélèvements à usage domestique dans les cours d'eau et les nappes (avec retrait de pompage/dérivation)



INTERDICTION d'arroser les pelouses et espaces verts (hors stockage d'eaux pluviales)



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers, les stades et autres espaces sportifs entre 8h et 20h



INTERDICTION de laver les véhicules hors des stations professionnelles



INTERDICTION de laver les façades, toitures et voiries (hors impératif sanitaire et hors balayeuses laveuses)



INTERDICTION de remplir les piscines (hors remise à niveau et 1er remplissage)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines à circuit ouvert